

ASSF - Section Romande

Plan de formation et d'examens 2026-2027 et formulaire d'inscription

Certificat ASSF & Brevet fédéral



Planning 2026-2027

Certificat ASSF & Brevet fédéral

ASSF - Section Romande

Délai d'inscription : 15.03.2026

2026

Cours préparatoires - Module 1 - « Certificat ASSF »

Mardi 5 mai 2026 de 8h00 à 17h00

Mercredi 6 mai 2026 de 8h00 à 17h00

Lieu : Hôtel du Léman, Ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny

Examens « Certificat ASSF »

Lundi 14 septembre 2026 de 8h00 à 17h00

Mardi 15 septembre 2026 de 8h00 à 17h00

Mercredi 16 septembre 2026 de 8h00 à 17h00

Lieu : Hôtel du Léman, Ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny

2027

Cours préparatoires - Module 2 - « Brevet fédéral »

Mardi 16 mars 2027 de 8h00 à 17h00

Mercredi 17 mars 2027 de 8h00 à 17h00

Lieu : Hôtel du Léman, Ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny

Cours préparatoires - Module 3 - « Brevet fédéral »

Mardi 14 septembre 2027 de 8h00 à 17h00

Mercredi 15 septembre 2027 de 8h00 à 17h00

Lieu : Hôtel du Léman, Ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny

Examens « Brevet fédéral »

Mardi 16 novembre 2027 de 8h00 à 17h00

Mercredi 17 novembre 2027 de 8h00 à 17h00

Jeudi 18 novembre 2027 de 8h00 à 17h00

Lieu : Hôtel du Léman, Ch. de la Fontaine 2, 1805 Jongny

Détails des cours

Module 1

Mardi 5 mai 2026 – Cours préparatoires module 1 « Certificat ASSF »

08:00 - 08:15	Accueil des candidats, organisation, informations	D. Voisard / T. Marti
08:15 - 10:15	Gestion des demandes	M. Roueche
10:15 - 10:30	Pause	
10:30 - 12:00	Soins et préparation des défunts (théorie)	M. Marti
12:00 - 13:15	Pause / repas	
13:15 - 14:45	Soins et préparation des défunts (pratique sur mannequin)	M. Marti
14:45 - 15:00	Pause-café	
15:00 - 17:00	Hygiène et nettoyage	M. Marti

Mercredi 6 mai 2026 – Cours préparatoires module 1 « Certificat ASSF »

08:00 - 09:00	Rapatriements et transports (théorie)	C. Gauthier
09:00 - 09:15	Pause	
09:15 - 11:00	Rapatriements et transports (jeux de rôles, levées de corps, cas de police)	C. Gauthier
11:00 - 12:00	Entrepôt et infrastructure (capitonnage et mise en bière)	S. Perrinjaquet
12:00 - 13:30	Pause / repas	
13:30 - 14:00	Entrepôt et infrastructure (capitonnage et mise en bière)	S. Perrinjaquet
14:00 - 14:45	Rapatriement et transports (soudage)	S. Perrinjaquet
14:45 - 15:00	Pause	
15:00 - 17:00	Adieu et funérailles	S. Perrinjaquet

Matériel module 1 : Papier et matériel d'écriture personnel
Valise de soins funéraire personnelle

Module 2

Mardi 16 mars 2027 – Cours préparatoires module 2 « Brevet fédéral »

08:00 - 08:45	Formalités officielles	C. Gauthier
08:45 - 09:00	Pause	
09:00 - 12:00	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
12:00 - 13:30	Pause / repas	
13:30 - 15:00	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
15:00 - 15:15	Pause	
15:15 - 16:45	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
16:45 - 17:00	Information examens	

Mercredi 17 mars 2027 – Cours préparatoires module 2 « Brevet fédéral »

08:00 - 09:15	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
09:15 - 09:30	Pause	
09:30 - 12:00	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
12:00 - 13:30	Pause / repas	
13:30 - 15:00	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin
15:00 - 15:15	Pause	
15:15 - 17:00	Gestion des demandes / Conseil et accompagnement	C. Gauthier et X. Coulin

Matériel module 2 : Papier et matériel d'écriture personnel
Documents personnels d'entretien conseil (formulaire de votre entreprise)

Module 3

Mardi 14 septembre 2027 – Cours préparatoires module 3 « Brevet fédéral »

08:00 - 08:15	Accueil et informations	D. Voisard / T. Marti
08:15 - 09:15	Publications et imprimés	I. Dénervaud
09:15 - 10:00	Prévoyance	C. Gauthier
10:00 - 10:15	Pause	
10:15 - 12:00	Transport et rapatriement	C. Gauthier
12:00 - 13:30	Pause / repas	
13:30 - 15:00	Droit	Me A. Valletta
15:00 - 15:15	Pause	
15:15 - 17:00	Droit	Me A. Valletta

Mercredi 15 septembre 2027 – Cours préparatoires module 3 « Brevet fédéral »

08:00 - 09:15	Gestion d'entreprise	A. Humbert-Droz
09:15 - 09:30	Pause	
09:30 - 12:00	Gestion d'entreprise	A. Humbert-Droz
12:00 - 13:30	Pause / repas	
13:30 - 15:00	Finances	J. Voisard
15:00 - 15:15	Pause	
15:15 - 17:00	Finances	J. Voisard

Matériel module 3 : Papier et matériel d'écriture personnel

Les horaires ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés.

Les repas de midi sont pris en charge par l'ASSF.

Les candidats qui le souhaitent peuvent réserver une chambre à leur charge auprès de l'

Hôtel du Léman
Ch. de la Fontaine 2
CH - 1805 Jongny s/ Vevey / Suisse
Tél : +41 21 923 03 03
E-Mail : info@hotel-leman.ch



Formulaire inscription

Délai d'inscription : 15.03.2026

Par la présente, je soussigné, demande mon inscription aux (cocher ce qui convient) :

- ☐ **Cours préparatoires - Module 1 - « Certificat ASSF » 5 - 6 mai 2026 de 8h00 à 17h00**
Prix de la formation : CHF 1'500.- (CHF 1'050.- membres ASSF)
Manuel de formation : CHF 250.- (CHF 200.- membres ASSF)
- ☐ **Examens - « Certificat ASSF » 14 - 15 - 16 septembre 2026 de 8h00 à 17h00**
Prix de l'examen : CHF 1'500.-
- ☐ **Cours préparatoires - Module 2 & 3 - « Brevet fédéral »**
16 - 17 mars 2027 de 8h00 à 17h00 (module 2)
14 - 15 septembre 2027 de 8h00 à 17h00 (module 3)
Prix de la formation : CHF 3'000.- (CHF 2'100.- membres ASSF)
Manuel de formation : CHF 150.- (CHF 100.- membres ASSF)
- ☐ **Examens - « Brevet fédéral »**
16 - 17 - 18 novembre 2027 de 8h00 à 17h00
Prix de l'examen : CHF 1'500.-

Les cours sont limités à 26 participants (priorité aux membres ASSF). Le cours est donné en français. Une collation pour le repas de midi est comprise. La réservation et le paiement d'une chambre d'hôtel est du ressort du candidat. L'examen se déroule sur une journée. Le candidat est convoqué pour un seul jour d'examen.

L'inscription à l'examen du Brevet Fédéral est soumise aux conditions d'admission d'examen. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Le candidat qui s'inscrit à l'examen du brevet fédéral n'est pas systématiquement admis (voir règlement d'examen art. 3.3). La convocation ainsi que la facture vous seront transmises, après validation de votre inscription.

Nom et prénom du candidat :

Date de naissance :

No AVS :

Rue :

NPA Localité :

Téléphone / portable :

Courriel :

☐ Mon employeur est membre de l'ASSF / Nom de l'employeur :

☐ Mon employeur n'est pas membre de l'ASSF / Nom de l'employeur :

☐ Adresse de facturation, si différente de celle du candidat :

Date :

Signature :

Ce formulaire d'inscription doit être envoyé à : Association Suisse des Services Funéraires, Jérôme Voisard, CP 305, 2800 Delémont / ou par courriel à : assf-romandie@bluewin.ch

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les documents, certificats et pièces équivalentes mentionnés ci-dessous doivent obligatoirement être joints à votre formulaire d'inscription afin de permettre à la commission d'examen de prendre position.

Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas pris en compte et ne donnent droit à aucun remboursement.

Les documents et certificats signés au nom de l'entreprise, par le candidat lui-même (par ex. en tant que directeur), doivent être complété par un autre moyen de preuve, par ex. certificat de salaire, décompte AVS, etc., ceci afin de permettre à la commission d'examen de s'assurer que les conditions d'admission sont remplies.

Extrait du règlement d'examen :

3.2 Inscription

L'inscription doit comporter

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat (curriculum vitae);
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission (**diplômes et CFC, certificats de travail justifiant la durée d'engagement**) ;
- c) la mention de la langue d'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- e) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS) ;
- f) les règlements funéraires et du cimetière de la zone d'activité principale ou la réglementation cantonale sur les services funéraires.

3.3 Admission

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins trois ans d'activité à plein temps dans une entreprise de pompes funèbres,

ou

- b) possèdent un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente et ont exercé pendant cinq ans une activité à plein temps dans une entreprise assurant des services funéraires,

et

- c) possèdent le titre d'entrepreneur de pompes funèbres avec certificat ASSF ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires. Afin d'être admis à l'examen, le certificat ne doit pas remonter à plus de 5 ans. Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais impartis, selon le ch. 3.41.